

édito

“

Être chez soi, vivre comme tout le monde au cœur de la société

Une évidence pour la plupart d'entre nous mais qui relève souvent du rêve pour les personnes les plus fragiles.

Parce que vivre sereinement dans un cadre adapté et sécurisé tout en tissant du lien est essentiel pour les personnes âgées ou en situation de handicap, le Département des Alpes-Maritimes s'est résolument engagé dans le développement de l'habitat inclusif sur l'ensemble de son territoire. Une volonté qui est aujourd'hui renforcée par le versement d'une nouvelle prestation départementale d'« Aide à la Vie Partagée ».

Les personnes qui font le choix de vivre en habitat inclusif disposent de leur logement privatif et partagent des temps, des espaces de vie communs et des services avec les autres habitants. Ils peuvent bénéficier de l'intervention d'un professionnel chargé de l'animation, de la coordination ou de la régulation du vivre ensemble.

Avec ce nouveau mode d'habitat, à mi-chemin entre un logement individuel classique et une vie en institution, la personne est à la hauteur de ses moyens, actrice de son quotidien. Surtout, elle est libre de vivre comme elle l'entend et c'est bien là le plus grand bien que l'on puisse lui donner.

Ce n'est plus à la personne handicapée ou en perte d'autonomie de s'adapter à la société mais bien à la société de trouver des solutions. Chef de file des solidarités humaines et territoriales, collectivité du cœur, le Département continuera toujours d'innover pour répondre au plus près des attentes et des besoins des Maralpins les plus fragiles.

”

**Président du Département
des Alpes-Maritimes**

